

TITRE I

TABLEAU " A "
VIREMENTS DE CREDITS D'ARTICLE A ARTICLE
Année 2002

Diminution		Augmentation	
Articles	Montant en Dinars	Articles	Montant en Dinars
Chapitre Premier = Chambre des Députés			
01 100 Remunération des pouvoirs publics	14 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	27 400
01 101 Remunération du personnel permanent	13 400		
TOTAL DU CHAPITRE 1er	27 400	TOTAL DU CHAPITRE 1er	27 400
Chapitre 2 = Présidence de la République			
01 101 Remunération du personnel permanent	300	01 102 Remunération du personnel non permanent	300
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	29 300	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	29 300
03 300 Transferts	40 900	03 301 Interventions à caractère général	23 500
03 324 Subventions aux établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	1 100	03 302 Intervention dans le domaine social	18 500
TOTAL DU CHAPITRE 2	71 600	TOTAL DU CHAPITRE 2	71 600
Chapitre 3 = Premier Ministère			
I - Premier Ministère		I - Premier Ministère	
01 102 Remunération du personnel non permanent	10 500	01 100 Remunération des pouvoirs publics	29 000
01 124 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	27 500	01 101 Remunération du personnel permanent	9 000
S/Total 1	38 000	S/Total 1	38 000
2-Ministère de la Recherche Scientifique et de la Technologie		2-Ministère de la Recherche Scientifique et de la Technologie	
01 101 Remunération du personnel permanent	75 000	01 100 Remunération des pouvoirs publics	38 000
S/Total 2	75 000	01 125 Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	37 000
S/Total 2		S/Total 2	
75 000	75 000	75 000	75 000
3-Ministère des Droits de l'Homme, des Communications et des Relations avec la Chambre des Députés		3-Ministère des Droits de l'Homme, des Communications et des Relations avec la Chambre des Députés	
01 102 Remunération du personnel non permanent	11 000	01 100 Remunération des pouvoirs publics	1 000
03 305 Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	23 000	01 101 Remunération du personnel permanent	10 000
S/Total 3	34 000	03 301 Interventions à caractère général	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 3	147 000	03 302 Intervention dans le domaine social	3 000
147 000	147 000	S/Total 3	34 000
147 000	147 000	TOTAL DU CHAPITRE 3	147 000
Chapitre 4 = Ministère de l'Intérieur			
01 102 Remunération du personnel non permanent	762 850	01 100 Remunération des pouvoirs publics	40 340
02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	131 950	01 101 Remunération du personnel permanent	586 840
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	121 830	01 116 Rémunération du personnel exerçant à l'étranger	135 670
03 300 Transferts	182 361	02 200 Dépenses spéciales de souveraineté	150 000
TOTAL DU CHAPITRE 4	1 198 991	02 216 Frais de fonctionnement des services à l'étranger	103 780
1 198 991	1 198 991	03 302 Interventions dans le domaine social	155 590
1 198 991	1 198 991	03 307 Contributions aux organismes internationaux	26 771
1 198 991	1 198 991	TOTAL DU CHAPITRE 4	1 198 991

Diminution		Augmentation	
Articles	Montant en Dinars	Articles	Montant en Dinars
Chapitre 5 = Ministère de la Justice			
01 101 Remunération du personnel permanent	78 500	01 100 Remunération des pouvoirs publics	78 500
02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	104 000	02 200 Dépenses spéciales de souveraineté	9 000
		02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	95 000
TOTAL DU CHAPITRE 5	182 500	TOTAL DU CHAPITRE 5	182 500
Chapitre 6 = Ministère des Affaires Etrangères			
01 102 Remunération du personnel non permanent	11 000	01 100 Remunération des pouvoirs publics	5 000
02 216 Frais de fonctionnement des services à l'étranger	300 000	01 101 Remunération du personnel permanent	6 000
		02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	300 000
TOTAL DU CHAPITRE 6	311 000	TOTAL DU CHAPITRE 6	311 000
Chapitre 7 = Ministère de la Défense Nationale			
01 101 Remunération du personnel permanent	410 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	410 000
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	241 100	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	259 550
02 225 Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	18 450		
TOTAL DU CHAPITRE 7	669 550	TOTAL DU CHAPITRE 7	669 550
Chapitre 9 = Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur			
01 100 Remunération des pouvoirs publics	18 000	01 101 Remunération du personnel permanent	18 000
TOTAL DU CHAPITRE 9	18 000	TOTAL DU CHAPITRE 9	18 000
Chapitre 10 = Ministère des Finances			
01 101 Remunération du personnel permanent	192 300	01 100 Remunération des pouvoirs publics	6 300
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	9 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	186 000
03 303 Interventions dans le domaine de l'enseignement et de la formation	8 000	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	9 000
		03 300 Transferts	8 000
TOTAL DU CHAPITRE 10	209 300	TOTAL DU CHAPITRE 10	209 300
Chapitre 12 = Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières			
01 101 Remunération du personnel permanent	150 700	01 100 Remunération des pouvoirs publics	9 200
		01 102 Remunération du personnel non permanent	141 500
TOTAL DU CHAPITRE 12	150 700	TOTAL DU CHAPITRE 12	150 700

Diminution		Augmentation	
Articles	Montant en Dinars	Articles	Montant en Dinars
Chapitre 13 = Ministère de l'Agriculture			
02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	15 000	02 202 Dépenses d'exploitation et d'entretien des ouvrages publics	15 000
TOTAL DU CHAPITRE 13	15 000	TOTAL DU CHAPITRE 13	15 000
Chapitre 15 = Ministère du Commerce			
01 102 Remunération du personnel non permanent	107 000	01 101 Remunération du personnel permanent	107 000
TOTAL DU CHAPITRE 15	107 000	TOTAL DU CHAPITRE 15	107 000
Chapitre 16 = Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat			
02 202 Dépenses d'exploitation et d'entretien des ouvrages publics	388 300	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	388 300
TOTAL DU CHAPITRE 16	388 300	TOTAL DU CHAPITRE 16	388 300
Chapitre 17 = Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire			
01 101 Remunération du personnel permanent	100 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	100 000
TOTAL DU CHAPITRE 17	100 000	TOTAL DU CHAPITRE 17	100 000
Chapitre 18 = Ministère du Transport			
01 101 Remunération du personnel permanent	22 500	01 102 Remunération du personnel non permanent	22 500
TOTAL DU CHAPITRE 18	22 500	TOTAL DU CHAPITRE 18	22 500
Chapitre 19 = Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat			
01 102 Remunération du personnel non permanent	39 880	01 101 Remunération du personnel permanent	39 880
TOTAL DU CHAPITRE 19	39 880	TOTAL DU CHAPITRE 19	39 880
Chapitre 21 = Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille			
01 101 Remunération du personnel permanent	20 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 21	20 000	TOTAL DU CHAPITRE 21	20 000
Chapitre 22 = Ministère de la Culture			
03 305 Interventions dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	10 000	03 302 Interventions dans le domaine social	10 000
TOTAL DU CHAPITRE 22	10 000	TOTAL DU CHAPITRE 22	10 000
Chapitre 23 = Ministère de la Jeunesse, de l'Enfance et des Sports			
02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	14 800	02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	189 800
02 225 Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	175 000	03 324 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	32 600
03 305 Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	32 600		
TOTAL DU CHAPITRE 23	222 400	TOTAL DU CHAPITRE 23	222 400

Diminution		Augmentation	
Articles	Montant en Dinars	Articles	Montant en Dinars
Chapitre 24 = Ministère de la Santé Publique			
01 101 Remunération du personnel permanent	1 474 800	01 124 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	65 000
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	614 460	01 125 Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	1 409 800
03 302 Interventions dans le domaine social	280 000	02 225 Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages public	614 460
03 304 Interventions dans le domaine de la recherche scientifique	17 000	03 324 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	23 000
		03 325 Subventions aux établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	274 000
TOTAL DU CHAPITRE 24	2 386 260	TOTAL DU CHAPITRE 24	2 386 260
Chapitre 25 = Ministère des Affaires Sociales			
01 101 Remunération du personnel permanent	126 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	126 000
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	160 000	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	160 000
03 324 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	997 500	03 300 Transferts	997 500
TOTAL DU CHAPITRE 25	1 283 500	TOTAL DU CHAPITRE 25	1 283 500
Chapitre 26 = Ministère de l'Education			
01 101 Remunération du personnel permanent	758 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	758 000
03 303 Interventions dans le domaine de l'enseignement et de la formation	12 400	03 305 Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	12 400
TOTAL DU CHAPITRE 26	770 400	TOTAL DU CHAPITRE 26	770 400
Chapitre 27 = Ministère de l'Enseignement Supérieur			
01 100 Remunération des pouvoirs publics	7 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	7 000
01 101 Remunération du personnel permanent	2 147 000	01 116 Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger	110 000
02 224 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	317 000	01 124 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	2 037 000
03 303 Interventions dans le domaine de l'enseignement et de la Formation	30 000	02 201 Dépenses de fonctionnement des services publics	317 000
03 305 Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	20 000	03 300 Transferts	60 000
03 307 Contributions aux organismes internationaux	30 000	03 324 Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'interventions	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 27	2 551 000	TOTAL DU CHAPITRE 27	2 551 000
Chapitre 28 = Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi			
01 100 Remunération des pouvoirs publics	26 000	01 101 Remunération du personnel permanent	10 000
TOTAL DU CHAPITRE 28	26 000	01 102 Remunération du personnel non permanent	16 000
		TOTAL DU CHAPITRE 28	26 000